

# VOTRE OBJECTIF

RÉALISER VOS FORMALITÉS D'ENTREPRISE



Commerçants, créateurs, chefs d'entreprise et Professionnels des Formalités, **VOUS voulez :**

- Effectuer vos formalités liées à la création, la modification de la situation de l'entreprise ou la cessation d'activité.
- Vous déclarez comme auto entrepreneur.
- Faire une demande d'aide à la création ou la reprise d'entreprise (ACCRE).
- Faire une demande initiale, de renouvellement, de duplicata d'une carte de commerçant non sédentaire.

.....

VENEZ ACCOMPLIR VOS FORMALITÉS EN UN SEUL LIEU ET EN UNE SEULE VISITE, DANS L'UN DES DEUX CENTRES DE FORMALITÉS (LONS-LE-SAUNIER ET DOLE)\* DE LA CCI DU JURA.

\* Selon la compétence géographique

# NOS PRESTATIONS

Vous souhaitez traiter **seul** votre dossier, le CFE propose une **prestation gratuite** pour l'enregistrement de vos formalités.

ASSISTANCE SIMPLE  
(Service de base\*)

## Le CFE :

- Vous remet la liste des pièces justificatives à fournir et vous indique le montant des frais de greffe dus au Tribunal de commerce.
- Il réceptionne et traite votre dossier dûment rempli et constitué par vos soins.
- Il le transmet aux organismes destinataires.

Vous pouvez également effectuer vos formalités en ligne avec CFEnet ([www.CFEnet.cci.fr](http://www.CFEnet.cci.fr))



\* Ce service de base est un service public gratuit

ASSISTANCE PLUS  
(coût du service : 60 € TTC\*)

Vous êtes porteur de projet ou chef d'entreprise : avec Assistance Plus nous vous faisons **gagner du temps** par une prise en charge complète de vos formalités.

**Un conseiller :**

- Vous reçoit en entretien individuel et détermine la réglementation applicable.
- Complète directement votre déclaration.
- Enregistre vos statuts au Service des impôts des entreprises.
- S'occupe de la gestion de la publication de votre annonce légale.

Vous êtes un professionnel des formalités, choisissez Assistance Plus spéciale mandataire.

ASSISTANCE PLUS SPÉCIALE MANDATAIRE  
(notaire, experts-comptables, avocats)

**Un conseiller :**

- Examine le dossier dès sa réception et le traite immédiatement.
- Il en assure le suivi et reste votre interlocuteur privilégié.

\*Tarif : 60 € T.T.C pour une création ou une modification (hors frais d'annonces légales, de Greffe et autre frais)



# CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

## → De quel CFE dépendez-vous ?

Si vous êtes



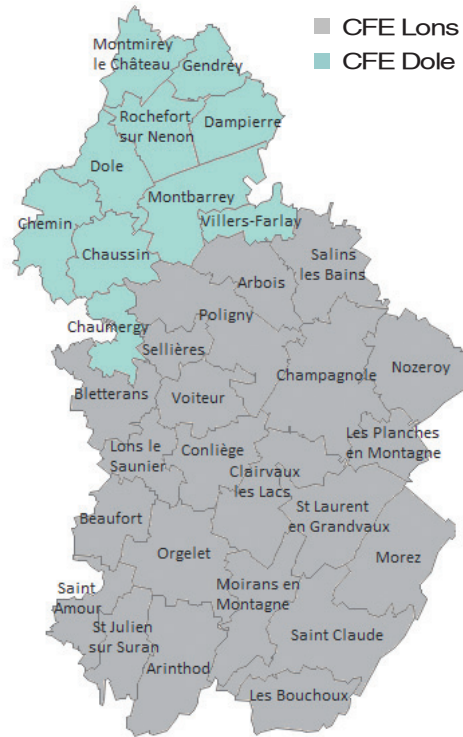
Adressez-vous au CFE suivant



Industriel, commerçant, prestataire de services exerçant votre activité en nom personnel ou en société	Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura à Lons-le-Saunier à Dole
Artisan, artisan-commerçant, exerçant votre activité en nom personnel ou en société	Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Jura : 17 rue Jules -Bury 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX Téléphone : 03 84 35 87 00
Société civile, Agent commercial, GIE	Grefe du Tribunal de Commerce du Jura 7 Place de l'ancien Collège BP 10033 39001 Lons-le-Saunier Cedex Téléphone : 03 84 24 44 76
Profession libérale exerçant votre activité en nom personnel, employeur ne relevant pas du Répertoire des Métiers ni du Registre du Commerce et des Sociétés	URSSAF 15 Rue François Bussenet 39000 Lons-le-Saunier 03 84 85 84 00
Entreprise ou société agricole	Chambre d'Agriculture du Jura - Maison des Agriculteurs 455 rue du Colonel de Casteljaou BP 417 - 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX Téléphone : 03 84 35 14 14

## → Comment effectuer vos formalités ?

- Sur imprimés papier
- Ou par voie électronique via la plateforme des CFE : CFenet [www.cfenet.cci.fr](http://www.cfenet.cci.fr)



### CCI DU JURA

33 place de la Comédie  
BP 377 - 39 016 Lons-le-Saunier Cedex  
Tél : 03 84 24 15 76 - Fax : 03 84 24 54 62

### ANTENNE DE DOLE

1 rue Louis de la Verne - 39100 Dole  
Tél : 03 84 82 02 07 - Fax : 03 84 82 37 48

### HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 et le vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 15H30



**Simplifiez vos démarches !**

**Gagnez du temps en faisant accomplir vos formalités par le CFE de la CCI du Jura**